

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LA DISPARITION D'UN BAC POUBELLE

Je, soussigné(e) :

M. Mme (Nom, prénom)

M. Mme (Nom, prénom) représentant

l'entreprise :n° SIRET :

Adresse du lieu de présentation des bacs :

rue

Commune :

Téléphone* : Mail* :

Certifie que :

- mon bac à ordures ménagères,
- mon bac jaune pour les emballages/papiers,
- mon bac marron pour les biodéchets,

Réservé à la communauté d'agglomération

n° bac :

n° bac :

n° bac :

a disparu le

* : Ces données seront seulement utilisées pour vous recontacter et vous remettre le nouveau bac.

Je m'engage à contacter la Direction Développement Durable et Déchets au 05 59 14 64 30 si le bac venait à réapparaître.

En cas de disparition répétée de mon bac, suite à sa présence permanente sur le domaine public, je suis informé(e) que son remplacement me sera facturé par la Communauté d'Agglomération.

Il est rappelé que le fait de céder son bac à un tiers ou de l'utiliser pour un autre usage que la collecte des déchets est une infraction au règlement intercommunal de collecte. Ce règlement de collecte régit le service public d'élimination des déchets ménagers en indiquant les droits et obligations des usagers et de la collectivité. Il est disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyénées.

À

Le

Signature

Ce document signé doit ensuite être transmis à la Direction Développement Durable et Déchets par mail (collecte@agglom-pau.fr) ou par courrier (39 avenue Larribau 64 000 PAU). Si vous avez indiqué un téléphone, ou un mail, un agent vous recontactera pour vous remettre un nouveau bac.